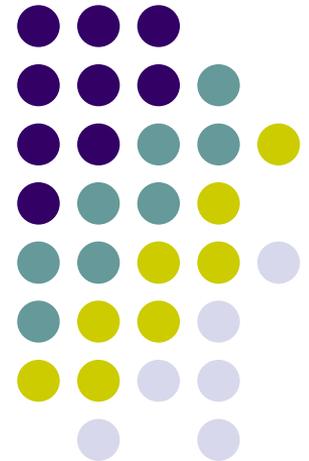
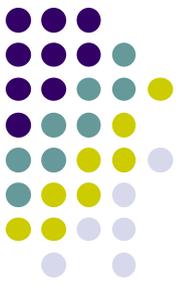




La représentation des parents d'élèves au collège

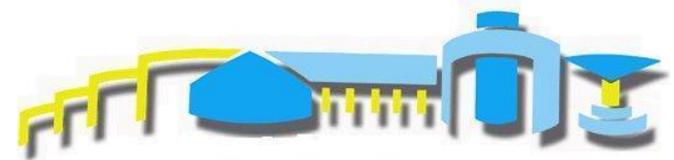


Mis à jour en septembre 2017

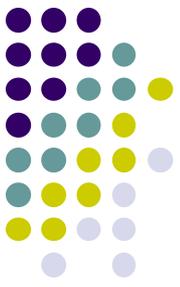


Représenter les Parents d'élèves...

... AU COLLEGE



Collège CLEMENCEAU
Mantes-la-Jolie



Conseil de classe

Composition

- Le chef d'établissement ou son adjoint, président du conseil de classe.
- Les 2 professeurs principaux de la classe
- Le CPE
- Le conseiller d'orientation psychologue
- Les enseignants de la classe
- 2 représentants des parents d'élève
- 2 délégués de classes...
- En fonction des situations particulières, le chef d'établissement peut inviter d'autres personnes à participer au conseil de classe.

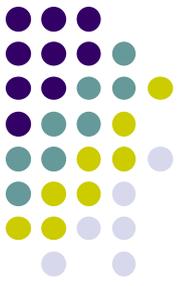
Attributions

Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, il fait des propositions sur l'orientation des élèves.

Au Collège

- ◇ Délégué au collège
- ◇ Le conseil de classe
- ◇ Représentant parent au CA
- ◇ Le conseil d'administration
- ◇ La commission permanente
- ◇ Le conseil de discipline
- ◇ La commission éducative
- ◇ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- ◇ La commission hygiène et sécurité

Représentants parents au conseil d'administration



Au Collège

- 📌 Délégué au collège
- 📌 Le conseil de classe
- 📌 Représentant parent au CA
- 📌 Le conseil d'administration
- 📌 La commission permanente
- 📌 Le conseil de discipline
- 📌 La commission éducative
- 📌 Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- 📌 La commission hygiène et sécurité

Election :

6 délégués par collège et 6 suppléants.

Ils sont élus par les parents d'élèves.

L'élection se déroule le **vendredi 13 octobre de 14h00 à 18h00**

Instances où ils siègent : conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, commission hygiène et sécurité

Conseil d'administration



Composition

- La Principale, présidente du CA
- La Principale adjointe
- La gestionnaire
- Une CPE
- 1 représentant de la collectivité territoriale de rattachement (conseil départemental)
- 1 représentant de la ville de Mantes-la-Jolie
- 1 représentant de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)
- 1 personnalité qualifiée
- 6 représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation
- 2 représentants élus des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services
- 6 représentants élus des parents d'élèves
- 2 représentants élus des élèves

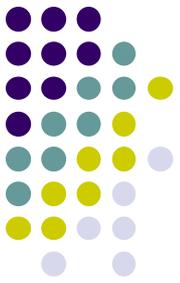
Au Collège

- ◇ Délégué au collège
- ◇ Le conseil de classe
- ◇ Représentant élève au CA
- ◇ Le conseil d'administration
- ◇ La commission permanente
- ◇ Le conseil de discipline
- ◇ La commission éducative
- ◇ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- ◇ La commission hygiène et sécurité

Attributions

Organe délibératif : est amené à se prononcer sur toutes les questions ayant trait à la vie et l'organisation de l'établissement.

Commission permanente



Au Collège

- ◇ Délégué au collège
- ◇ Le conseil de classe
- ◇ Représentant élève au CA
- ◇ Le conseil d'administration
- ◇ La commission permanente
- ◇ Le conseil de discipline
- ◇ La commission éducative
- ◇ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- ◇ La commission hygiène et sécurité

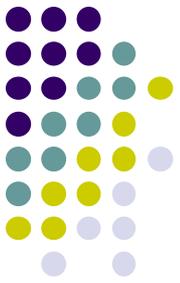
Composition

- La Principale
- La Principale adjointe
- L'adjointe gestionnaire
- 1 représentant de la collectivité territoriale de rattachement
- 3 représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation
- 1 représentant élu des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services
- 3 représentants élus des parents d'élèves
- 1 représentant élu des élèves

Attributions

La commission permanente a pour charge d'étudier les questions soumises à l'examen du conseil d'administration.

Conseil de discipline



Au Collège

- ✎ Délégué au collège
- ✎ Le conseil de classe
- ✎ Représentant élève au CA
- ✎ Le conseil d'administration
- ✎ La commission permanente
- ✎ Le conseil de discipline
- ✎ La commission éducative
- ✎ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- ✎ La commission hygiène et sécurité

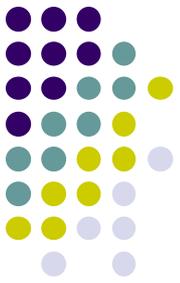
Composition :

- La Principale, présidente du conseil de discipline
- La Principal adjointe
- L'adjointe gestionnaire
- 1 CPE (désignée par le CA sur proposition du chef d'établissement)
- 4 représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation
- 1 représentant élu des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services
- 3 représentants élus des parents d'élèves
- 2 représentants élus des élèves

Attributions :

Le conseil de discipline est amené à statuer sur les sanctions disciplinaires à appliquer en cas de manquements graves au règlement. Il peut prononcer toutes sanctions prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

Commission éducative



Au Collège

- ✎ Délégué au collège
- ✎ Le conseil de classe
- ✎ Représentant élève au CA
- ✎ Le conseil d'administration
- ✎ La commission permanente
- ✎ Le conseil de discipline
- ✎ La commission éducative
- ✎ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- ✎ La commission hygiène et sécurité

Composition :

- La Principale et/ou La Principale adjointe
- Les professeurs principaux et si nécessaire l'ensemble de l'équipe pédagogique
- 1 CPE
- 1 représentant élu des parents d'élèves
- toute personne nécessaire pour la compréhension de la situation de l'élève: AS, infirmière, médecin scolaire, COP, etc

Attributions :

La commission éducative a pour objectif d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie du collège ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires.

Elle recherche, en lien avec l'élève et sa famille, une réponse éducative personnalisée.

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté



Au Collège

- ✧ Délégué au collège
- ✧ Le conseil de classe
- ✧ Représentant élève au CA
- ✧ Le conseil d'administration
- ✧ La commission permanente
- ✧ Le conseil de discipline
- ✧ La commission éducative
- ✧ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- ✧ La commission hygiène et sécurité

Composition

Présidée par la Principale adjointe

Elle se compose :

- de représentants des personnels,
- de représentants des élèves,
- de représentants des parents d'élèves
- de représentants des partenaires extérieures.

Attributions :

(...) met en place toutes les actions utiles à l'éducation à la citoyenneté, à la santé, à la sexualité, à la prévention des comportements à risques.

Commission hygiène et sécurité



Composition

Présidée par le chef d'établissement,

Elle se compose de:

- La Principale adjointe
- L'adjointe gestionnaire
- D'une CPE
- 2 de représentants des personnels,
- 1 représentant des personnels non enseignants
- 2 de représentants des élèves,
- 2 de représentants des parents d'élèves
- 1 représentant de la collectivité territoriale de rattachement.

Au Collège

- ◇ Délégué au collège
- ◇ Le conseil de classe
- ◇ Représentant élève au CA
- ◇ Le conseil d'administration
- ◇ La commission permanente
- ◇ Le conseil de discipline
- ◇ La commission éducative
- ◇ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- ◇ La commission hygiène et sécurité

Attributions :

(...) faire toutes propositions utiles au CA en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement , notamment dans les ateliers.